

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'EQUIPEMENT DE NETTOIEMENT**

Entre ***d'une part***

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain
dont le siège est situé 143 rue du Château, 01150 CHAZEY-SUR-AIN représentée
par M. Jean-Louis GUYADER, son Président

Désignée ci-après comme « propriétaire »

et ***d'autre part***

La commune de St-Sorlin-en-Bugey
dont le siège est situé 117 grande rue – 01150 SAINT-SORLIN-EN-BUGEY
représentée par M. Patrick MILLET, son Maire

La commune de Sault-Brénaz
dont le siège est situé 52 grande rue – 01150 SAULT-BRENAZ
représentée par M. Nazarello ALONSO, son Maire

Désignées ci-après comme « emprunteur »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de l'entretien de la piste cyclable reliant St-Sorlin-en-Bugey à Villebois, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a signé avec les communes de St-Sorlin-en-Bugey et Sault-Brénaz, une convention d'entretien de la piste.

Afin de faciliter ces opérations d'entretien la CCPA met à disposition des 2 communes un rouleau balayeur adaptable aux tracteurs des dites communes. Il est précisé que ce matériel pourra être mis à la disposition d'autres communes de la CCPA qui en auraient l'utilité et en feraient la demande, sous réserve d'éventuelles adaptabilités du matériel communal à la charge des communes et de la disponibilité du matériel de balayage.

Article 1. Désignation du matériel

Le propriétaire met à disposition de l'emprunteur le matériel décrit selon le devis n° GA00005395/M en annexe de la présente convention.

Article 2. Période et durée de la convention

Le propriétaire met à disposition de l'emprunteur le matériel pour toute la durée de la convention d'entretien de la piste cyclable.

Article 3. Etat du matériel

Le propriétaire atteste que le matériel est neuf.

Afin de maintenir l'état du matériel, les communes s'engagent à en faire l'usage strictement prévu dans cette convention.

Article 4. Loyer

Aucun loyer ne sera demandé à l'emprunteur car l'opération est déjà définie dans la convention d'entretien de la piste.

Article 5. Assurances

L'emprunteur s'engage à assurer le matériel au même titre que le matériel communal.

Article 6. Conditions d'utilisation

Seuls les élus et agents de la communauté de communes et de ses communes membres sont habilités à utiliser le matériel de balayage.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel en conformité avec la réglementation en vigueur.

Sa responsabilité est totale si les règles du présent contrat ou du code du travail n'ont pas été respectés (notamment conducteur non habilité, etc...).

Article 7. Dispositions ou remarques additionnelles

Fait à Chazey-sur-Ain, en 3 exemplaires, le

Le Président
de la CCPA,

Le Maire
de St-Sorlin-en-Bugey,

Le Maire
de Sault-Brénaz,

ANNEXE – DEVIS et CARACTERISTIQUES MATERIEL



Siège social :
495 route de Paris
01440 VIRIAT
Tél. 04 74 23 25 31
garry@motoculture.com

MÂCON
109 route de Lyon
71000 MÂCON
Tél. 03 85 20 01 20
garry.macon@motoculture.com

AMBERIEU-EN-BUGEY
Z.I. - 1000 avenue Léon Blum
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
Tél. 04 74 38 33 99
garry.amb@motoculture.com

CESSY
Z.A. la Plaine - 50 imp. de Linde
01170 CESSY
Tél. 04 50 99 06 86
garry.ces@motoculture.com



Date	N° Client	N° Devis	Folio
28/03/2024	025792	GA00005395/M	1 / 2

COM COM PLAINE DE L AIN
143 RUE DU CHATEAU
01150 CHAZEY SUR AIN

DEVIS

28/03 13:03 PA

Qté	Description	Référence	PU NET €	MT H.T. €
	V/Tél: 04.74.61.96.40 / 07.61.72.06.22 V/Fax: 04.74.61.94.87 Affaire suivie par : PA PA Validité Offre: 30 Jours MONTAGE SUR TRACTEUR KUBOTA M4062 ST SORLIN / TRACTEUR JOHN DEERE 5075E SAULT BRENAZ - LARGEUR 1800 FIXATION PLAQUE SETRA			
1	Bema 30 Dual - 2050 mm Power Master	1053	6.477,00	6.477,00
	Brosse Ø 640 mm segments en spirale PPN Fut Ø 205 mm Longueur du brin : 217 mm Structure de la machine de construction robuste et rigide Orientation mécanique droite et gauche Compensation de l'usure du balai en continu par volant Entraînement hydraulique par 1 moteur hydraulique intégré Bloc hydraulique contenant tous les éléments de commande et de sécurité (soupape de pression, valve commutatrice pour la cuve, adaptation balais latéraux) La balayeuse fonctionne avec un double effet Roues porteuses super élastiques Ø 250 x 80 mm (résistantes sur rails) Pieds de stockage et #illets de transport Peinture de série orange RAL 2011 Marquage CE avec mode d'emploi Largeur de la brosse : 2050 mm			
1	Attache plaque frontale	4422	2.785,00	2.785,00
	vérin de levée avec position flottante 1 oscillation de la balayeuse système de levée assurant faible porte a faux et une grande hauteur de levé			
1	Bac de ramassage	1989	2.270,00	2.270,00
			A reporter	11.532,00

HONDA Husqvarna VERVA LOUISINS Kubota HONDA HONDA Lader ASPEN BUREAU

www.garry-motoculture.com
IRAN : FR76 1780 6007 9002 7323 1200 051 AGRIFRPR878
SIRET 779 305 382 00045 - RCS Bourg-en-Bresse
APE 4661Z - N° TVA FR 42 779 305 382
GARRY BRESSE MOTEURS SAS SCOP à capital variable

Réserve de propriété : les marchandises livrées et les prestations vendues restent propriété du vendeur jusqu'à complète paiement (Art. 2367 code de com).
Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, sans obligation de mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard égales au taux de la BCE, majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 60€. Une note explicative détaillée est annexée au présent devis.

PAPILLON DÉTACHABLE

A JOINDRE AFRÈGLEMENT



Siège social :
495 route de Paris
01440 VIRIAT
Tel. 04 74 23 25 31
garry@motoculture.fr

MÂCON
109 route de Lyon
71000 MÂCON
Tél. 03 85 20 01 20
m@motoculture.fr

AMBIÈREU-EN-BUGEY
Z.I. - 1000 avenue Léon Blum
01500 AMBIÈREU-EN-BUGEY
Tél. 04 74 30 33 99
a@motoculture.fr

CESSY
Z.A. la Plaine - 50 Imp. de Loude
01170 CESSY
Tél. 04 50 59 06 86
c@motoculture.fr



Date	N° Client	N° Devis	Folio
28/03/2024	025792	GA00005395/M	2 / 2

COM COM PLAINE DE L AIN
143 RUE DU CHATEAU
01150 CHAZEY SUR AIN

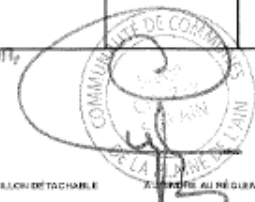
DEVIS

28/03 13:03 PA

Qté	Description	Référence	PU NET €	MT H.T. €
			Report	11.532,00
	hydraulique avec 3ème roue de guidage 250 x 80 mm 1 vanne de blocage en position relevé pour le balayage sans ramassage capacité : 380 L			
1	Balai latéral Ø 780 mm	13075	2.060,00	2.060,00
	lamelles acier /PPn à droite 1 Side control : vanne d'arrêt et réglage de la vitesse de rotation de la brosse bras articulé caissonné avec butée de réglage pour compenser l'usure de la brosse			
1	Réglage mécanique de l'inclinaison D/G	INCL-BL	130,00	130,00
1	Humidificateur complet	2009	1.675,00	1.675,00
	réserve d'eau de 200 L 1 pompe à pression de 12 volts et bouton on/off -filtre d'aspiration dans la cuve - bouchon de vidange rampe avec buses jets plats 110 ° clapets anti goutte et filtre			
1	humidificateur pour balai latéral droit	2002	140,00	140,00
	robinet marche / arrêt buse jet plat 110 ° avec filtre et clapet anti goutte			
1	Peigne pour brosse	8957	985,00	985,00
1	Lame polyurethane sur le bac	13071	290,00	290,00
			Total HT	16.812,00
			T.V.A.	3.362,40
			Total TTC	20.174,40

Règlement: **VIREMENT/Réception Facture**

Pour le président et sa délégation
Le Maire, président
Marcel JACQUIN



HONDA **Husqvarna** **VERTS LOGANS** **Stihl** **ALCO** **Edon** **ASPEN** **Debut**
www.garry-motoculture.com

IBAN : FR76 1780 6007 9002 7323 1200 051 AGRIFRPP78
SIRET 779 305 382 40045 - RCS Bourg-en-Bresse
APE 4661Z - N° TVA FR 42 779 305 382
GARRY BRESSE MOTOCULTURE SAS SCOP à capital variable

Réserve de propriété : les marchandises livrées et les prestations vendues restent propriété du vendeur jusqu'à complet paiement (Art. 2367 code civil).
Aucun bon de commande ou facture n'est exécutoire. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, sans délégation de mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard égales au taux de la BCF malgré de 10 points ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.
Veuillez consulter les conditions générales de vente sur notre site.

PAPILLON DÉTACHABLE

À COLLER AU RÉGLEMENT